

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

À une séance ordinaire tenue le lundi 4 avril 2011, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 56 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal du 21 mars 2011
- 3- Approbation du procès-verbal du 21 mars 2011
- 4- Communications écrites au conseil
- 5- Période de questions des citoyens
- 6- Propositions
  - ai- Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 5 avril 2011 à 16 h 30
  - aii-Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
  - b- Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres, règlement R.A.V.Q. agglomération de Québec
  - c- Agglomération – Projet d'amphithéâtre multifonctionnel – Demande de précision du statut au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Formation d'un comité d'arbitrage
  - d- Agglomération – Intervention judiciaire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre d'une procédure visant à demander la nullité du budget 2011 de l'agglomération de Québec et autres
  - e- Direction générale – Demandes partielles transitoires de modifications du schéma d'aménagement
  - f- Direction générale – Partenariat avec le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la mise en œuvre du plan d'intervention, du manuel des opérations et des mesures particulières en matière de sécurité civile
  - g- Trésorerie – Adoption des comptes payés et à payer
  - h- Communications – Spectacle Renée Martel
  - i- Communications – Paiements divers – Fête nationale 2011
  - j- Greffe – Désignation de Me Caroline Nadeau comme signataire avalisant l'entente finale pour les honoraires d'un professionnel
  - k- Greffe – Procès-verbal de correction de la résolution RVSAD-2011-3994 du 4 avril 2011 pour y inscrire un acompte de 28 168,19 \$ au lieu de 281 711,10 \$
  - l- Greffe – Travaux municipaux route 367 pour le volet aqueduc – Demande du certificat d'autorisation de l'environnement (article 32)
  - m- Greffe – Travaux municipaux route 367 pour le volet aqueduc – Attestation municipale de conformité – Demande du certificat d'autorisation de l'environnement (article 32)
  - n- Ressources humaines – Embauche d'une secrétaire principale au Service des loisirs
  - o- Ressources humaines – Embauche de la greffière adjointe au Service juridique et du greffe
  - p- Ressources humaines – Nomination d'un coordonnateur en aménagement, plateaux d'activités et parcs au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
  - q- Ressources humaines – Permanence d'un employé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
  - r- Ressources humaines – Embauche de la technicienne en administration au Service des bâtiments, parcs et espaces verts

- s- Ressources humaines – Embauche d'un préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- t- Ressources humaines – Prolongation de la période d'essai de trois mois
- u- Ressources humaines – Renouvellement des assurances collectives – Groupe financier AGA
- v- Culture – Installation d'un réseau à Internet sans fil Zap Québec à la maison Praxède-Larue
- w- Culture – Demande d'assistance financière pour le développement des collections (MCCCF)
- x- Culture – Majoration du montant remboursé des assurances aux associations bénévoles incorporées et reconnues
- y- Culture – Demande de renouvellement de l'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'Université Laval pour le programme de fouilles archéologiques
- z- Loisirs – Adjudication de contrat pour l'achat d'un tracteur-tondeuse conformément à l'appel d'offres AOVSAD-2011-200
- aa- Loisirs – Approbation de l'entente de gestion du Service des loisirs par le Camp de jour Kéno
- bb- Travaux publics – Recommandation de paiement no 3 – Construction d'un entrepôt de matériaux en vrac
- cc- Travaux publics – Recommandation de paiement no 4 – Construction d'un entrepôt de matériaux en vrac
- dd- Travaux publics – Recommandation de paiement no 4 (libération de retenue) et autorisation de paiement des ordres de changement – Réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II)
- ee- Travaux publics – Recommandation de paiement no 4 – Construction de la maison des jeunes L'Intrépide
- 7- Matière nécessitant une consultation publique
  - a- Séance de consultation publique – DDM – 4541-E, rue des Bosquets
  - b- Séance de consultation publique – Règlement numéro REGVSAD-2011-238 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1
  - c- Séance de consultation publique – Règlement numéro REGVSAD-2011-239 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Article 3.6.6.3 (enseignes sur poteau – nombre)
  - d- Séance de consultation publique – Règlement numéro REGVSAD-2011-244 modifiant le Règlement 915-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1
  - e- Séance de consultation publique – Règlement numéro REGVSAD-2011-245 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre A-2
- 8- Avis de motion et projets de règlement
  - a- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-243 pour l'abrogation patrimoniale et historique d'un bâtiment
  - b- Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2011-243 pour l'abrogation patrimoniale et historique d'un bâtiment
  - c- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-255 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones PC-18 et RA/A-82 (reporté)
  - d- Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2011-255 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones PC-18 et RA/A-82 (reporté)
- 9- Adoption des règlements
  - a- Adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-240 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux
  - b- Adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-242 modifiant le Règlement REGVSAD-2007-057 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 10- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11- Période d'intervention des membres du conseil
- 12- Clôture de la séance



### **1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4055, point no 1, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2011**

POINT NO 2, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 21 mars 2011

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2011.



### **3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2011**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4056, point no 3, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 21 mars 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **4- COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL**

POINT NO 4, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE :



### **5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NO 5, séance ordinaire du 4 avril 2011



### **6ai-ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 AVRIL 2011 À 16 H 30**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4057, point no 6ai, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 avril 2011 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 5 avril 2011 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2011;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6aii-RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q.  
C E-20.001**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4058, point no 6aii, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 avril 2011 et annexes

(AUCUNE)



**6b- OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE  
L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉSOLUTION  
ET AUTRES, RÈGLEMENT R.A.V.Q. AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4059, point no 6b, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 5 avril 2011 et annexes

(AUCUNE)



**6c- AGGLOMÉRATION – PROJET D'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL –  
DEMANDE DE PRÉCISION DU STATUT AU MINISTRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE –  
FORMATION D'UN COMITÉ D'ARBITRAGE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4060, point no 6c, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'un projet est à l'étude pour construire un amphithéâtre multifonctionnel sur le territoire de la Ville de Québec, ledit amphithéâtre étant voué à des sports de glace et à la tenue de spectacles de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour toutes les parties impliquées dans ce dossier que le statut de l'amphithéâtre soit immédiatement défini, à savoir si c'est un équipement d'intérêt collectif;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 4 avril 2011 du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, M. Laurent Lessard, laquelle suggère de prendre le mécanisme prévu à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à savoir le comité d'arbitrage décrit dans les articles 44.1 et suivants;

CONSIDÉRANT QUE le ministre est d'avis que c'est ce mécanisme qui doit être utilisé et que les gestes requis pour le mettre en marche devraient être posés rapidement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de constituer un comité d'arbitrage pour qu'il prenne en considération la lettre du ministre et qu'il se prononce sur le statut de l'amphithéâtre multifonctionnel, à savoir si ce dernier est d'intérêt collectif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir du ministre son accord pour la formation du comité d'arbitrage;

CONSIDÉRANT la teneur de la lettre du ministre, il est requis que ce dernier accepte la décision du comité et les conséquences qui en découleront;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de L'Ancienne-Lorette, de souscrire à la désignation du membre qui les représentera au sein du comité, conformément au paragraphe 1, de l'alinéa 1, de l'article 44.2 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

CONSIDÉRANT QUE le membre désigné de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de L'Ancienne-Lorette sera nommé ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise la constitution d'un comité d'arbitrage afin qu'il prenne en considération la lettre du ministre, M. Laurent Lessard, et qu'il se prononce sur le statut de l'amphithéâtre multifonctionnel, à savoir si ce dernier est d'intérêt collectif;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au ministre de donner son accord à ce que le comité soit formé et de désigner un membre pour agir sur ledit comité;

QUE le ministre accepte la décision de ce comité et les conséquences qui en découleront;

QUE le membre du comité désigné par les maires des villes reconstituées soit nommé ultérieurement;

QUE la ville centrale, agissant par son conseil ordinaire sur rapport du comité exécutif qui ne peut être modifié, désigne un membre pour agir sur le comité d'arbitrage concernant l'amphithéâtre multifonctionnel.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6d- AGGLOMÉRATION – INTERVENTION JUDICIAIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE VISANT À DEMANDER LA NULLITÉ DU BUDGET 2011 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC ET AUTRES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4061, point no 6d, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : Requête introductive d'instance en cassation, nullité et remboursement amendée (a. 33 C.p.c. et 397 L.c.v) no 200-17-014410-112 du 24 mars 2011

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en cassation, nullité et remboursement amendée (a. 33 C.p.c. et 397 L.c.v) déposée par la Ville de L'Ancienne-Lorette le ou vers le 24 mars 2011, no 200-17-014410-112;

CONSIDÉRANT QUE telle procédure peut avoir et aura certainement des répercussions pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'il y va de son intérêt d'intervenir judiciairement pour faire reconnaître ses droits, donc ceux des contribuables de la ville dans le cadre de la procédure précitée;

CONSIDÉRANT QUE c'est parce qu'elle partage les arguments présentés par la procédure précitée que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a requis une intervention gouvernementale afin que la question des quotes-parts fasse l'objet d'un décret ou d'une loi rectificatrice faisant en sorte que ne puissent plus être dénaturées les ententes prises par les maires de l'agglomération de Québec en regard de son fonctionnement et de son financement. Il lui incombe d'intervenir à la procédure en titre à la première occasion à partir du moment de son dépôt à la Cour Supérieure, soit la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir les services de Me Pierre Laurin de la firme Tremblay Bois Mignault afin que celui-ci intervienne au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre des procédures inhérentes à la requête introductive d'instance en cassation, nullité et remboursement amendée (a. 33 C.p.c. et 397 L.c.v) déposée par la Ville de L'Ancienne-Lorette le ou vers le 24 mars 2011, no 200-17-014410-112;

QUE les droits et intérêts de la Ville soient protégés et que soient prises toutes les mesures compatibles avec cet objectif, notamment par l'intermédiaires de procédures, vacations, représentations, plaidoiries, requêtes, recherches et autres à savoir CASSER ou ANNULER les règlements suivants :

<u>RÈGLEMENT</u>	<u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>	<u>COTE</u>
R. R. A. V. Q., chapitre P-1 (refondu)	7 mai 2007	R-5
R. A. V. Q. 5	26 décembre 2005	R-6
R. A. V. Q. 27	23 décembre 2006	R-7
R. A. V. Q. 38	24 novembre 2006	R-8
R. A. V. Q. 294	24 décembre 2007	R-9
R. A. V. Q. 418	23 janvier 2009	R-10
R. A. V. Q. 507	28 décembre 2009	R-11
R. A. V. Q. 518	28 décembre 2009	R-12
R.A.V.Q. 599	24 décembre 2010	R-4

CASSER ou ANNULER la résolution CA-2010-0482 (R-3) du 22 décembre 2010 jusqu'à concurrence de 2 246 628 \$;

CASSER ou ANNULER la résolution CA-2009-0505 (R-20) du 23 décembre 2009 jusqu'à concurrence de 2 334 336 \$;

CASSER ou ANNULER la résolution CA-2008-0614 (R-19) du 22 décembre 2008 jusqu'à concurrence de 1 647 885 \$;

CASSER ou ANNULER la résolution CA-2007-0540 (R-18) du 21 décembre 2007 jusqu'à concurrence de 1 551 672 \$;

CONDAMNER la défenderesse à rembourser à la demanderesse la somme de 1 150 000 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle depuis le 2 mars 2008;

De recevoir ponctuellement et mettre en oeuvre toutes instructions de la part de la Ville en regard de ce qui précède.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6e- DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDES PARTIELLES TRANSITOIRES DE MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4062, point no 6e, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : RVSAD-2011-3894; RVSAD-2010-3647; RVSAD-2009-2732; RVSAD-2009-2608; RVSAD-2009-2177; RVSAD-2009-2127; RVSAD-2009-2072; RVSAD-2008-1677

CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma envisagée peut prendre encore un certain temps avant de se mettre en branle et que dans l'intervalle, la Ville de Québec, par ses élus et certains de ses fonctionnaires, s'est montrée favorable à la mise en œuvre partielle des demandes de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pendantes depuis maintenant près de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a plus suffisamment d'espaces disponibles pour faire du développement résidentiel sur son territoire et pour répondre à la demande qui existe à l'Ouest de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, le développement se fait hors les limites du territoire de l'agglomération sans avantage aucun pour celle-ci tout en ajoutant des charges supplémentaires sur les services, infrastructures et réseaux d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE ces développements sont aussi et principalement nécessaires pour que soient incluses et mises en œuvre des voies alternatives aux axes de circulation actuels afin que soient convenablement desservis les contribuables par les services d'urgence des pompiers et policiers, pour que la circulation soit fluide lors des périodes de pointe ou lorsque des travaux ou des contournements de circulation s'avèrent nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

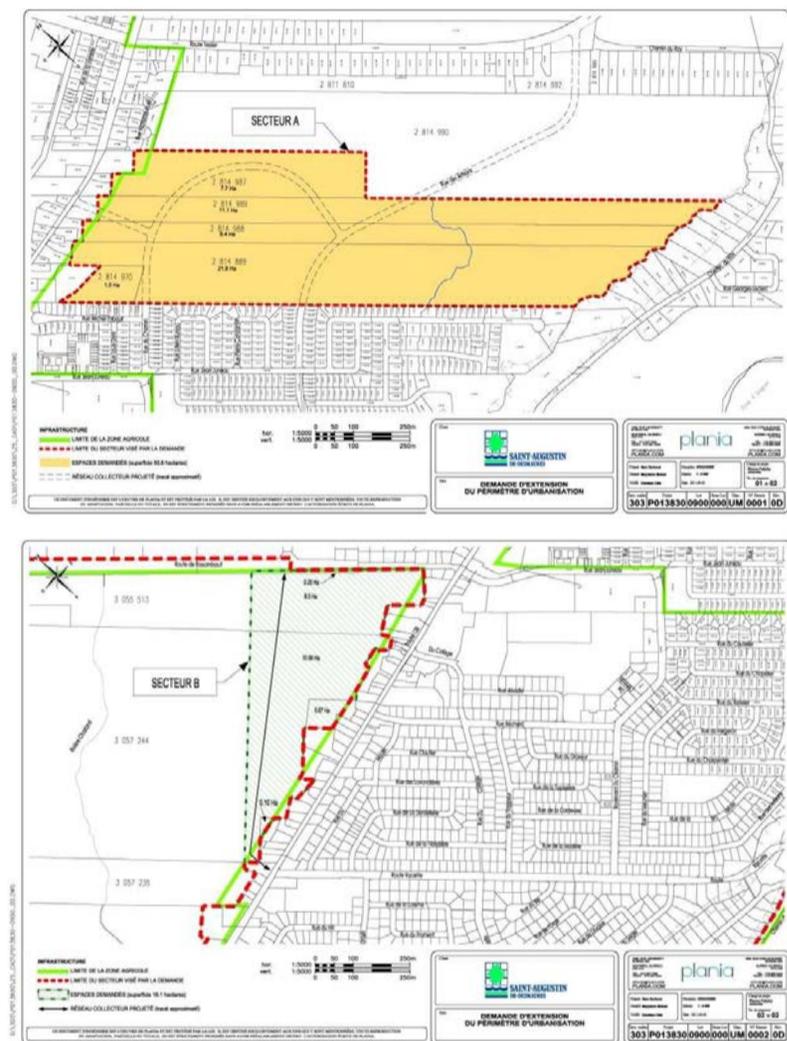
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les plans joints à la présente ainsi que l'argumentaire déjà déposé par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures fassent l'objet par l'agglomération d'une résolution d'appui aux fins de modification du schéma d'agglomération et d'un appui par l'agglomération à la CPTAQ avec engagement de modifier le schéma dans le sens présenté;

QU'une modification du schéma soit, de manière concurrente, amorcée afin que telle modification soit adoptée et en vigueur dans les meilleurs délais avant la fin de l'année 2011;

De transmettre une copie vidimée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, au maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, à l'adjoint administratif du maire de la Ville de Québec, M. Louis Côté, ainsi qu'aux membres du conseil municipal de la Ville de Québec, MM. François Picard et Richard C. Côté.



Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6f- DIRECTION GÉNÉRALE – PARTENARIAT AVEC LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERVENTION, DU MANUEL DES OPÉRATIONS ET DES MESURES PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4063, point no 6f, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : Offre de service du 24 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert que soient réalisés et mis en œuvre un plan d'intervention, un manuel des opérations et des mesures particulières d'application en sécurité civile. De par sa superficie de 105 kilomètres carrés et ses deux cents kilomètres de route, la Ville de Saint-Augustin est la deuxième plus grande municipalité de la Communauté urbaine de Québec. La variété de son territoire, que ce soit les quartiers résidentiels, les zones agricoles avec ses champs cultivés, ses marais littoraux, ses milieux boisés, ses fermes, son long escarpement le long du fleuve Saint-Laurent, ses secteurs industriels, en fait une ville aux attraits uniques mais liés aux risques inhérents à sa diversité. Également, celui-ci est séparé par l'autoroute 40 et est dans un axe de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE le Campus Notre-Dame-de-Foy met en œuvre un programme de formation et des infrastructures relatives à la sécurité civile et que la Ville agit en partenariat avec cette institution dans plusieurs autres projets, notamment la piscine municipale et le stade de soccer couvert Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail suggéré est basé sur quatre grands thèmes :

- ▶ La prévention;
- ▶ La préparation;
- ▶ L'intervention;
- ▶ Le rétablissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la ville désigne le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la mise en œuvre de son plan des mesures d'urgence comprenant un plan d'intervention, un manuel des opérations et des mesures particulières d'application en sécurité civile;

Les coûts reliés à la production du plan des mesures d'urgence sont de 18 955 \$ excluant les taxes applicables;

Le prix, basé sur une tarification horaire, est de 85 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, s'abstient du vote et des discussions puisqu'elle siège sur le conseil d'administration du CNDF.



#### **6g- TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4064, point no 6g, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1746; document déposé trésorerie; factures de fournisseurs à faire autoriser par le conseil

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 31 mars 2011 pour un montant de 608 785,67 \$;

D'entériner la liste des comptes et des traitements de crédits payés en mars 2011 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 mars 2011 pour un montant de 1 354 131,99 \$;

Total : 1 962 917,66 \$

Et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 31 mars 2011 comme suit :

Financement :	Fonds général :	1 676 950,16 \$
	REGVSAD-2009-164 :	15 262,68 \$
	REGVSAD-2008-101 :	22 113,82 \$
	REGVSAD-2009-141 :	6 083,96 \$
	REGVSAD-2008-152 :	13 143,78 \$
	REGVSAD-2010-204 :	33 247,98 \$
	REGVSAD-2010-200 :	36 575,35 \$
	REGVSAD-2010-201 :	117 516,41 \$
	REGVSAD-2010-219 :	4 670,93 \$
	REGVSAD-2010-212 :	42 380,10 \$
	REGVSAD-2010-228 :	3 882,94 \$
	REGVSAD-(à venir)	
	3 <sup>e</sup> Rang Ouest phase 2 :	32 180,41 \$
	Entrepôt Hambourg :	5 172,18 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6h- COMMUNICATIONS – SPECTACLE RENÉE MARTEL**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4065, point no 6h, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1728

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures organisent un spectacle-bénéfice à l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures le 30 avril 2011 avec comme artiste invitée Renée Martel;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle sera au profit de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE plus de 600 personnes sont attendues à ce spectacle qui permettra à tous de vivre d'agréables moments dans l'enceinte de notre église paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures travaillent conjointement dans le but de préserver le patrimoine religieux de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE le Comité demande à la Ville d'agir à titre de commanditaire majeur. En ce sens, la Ville profitera de deux pages de visibilité dans le programme officiel de la soirée distribué à tous les spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par le passé, répondu positivement à la demande du Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures en offrant, entre autres, 1 000 \$ pour les spectacles de Patrick Normand et d'Isabelle Boulay;

CONSIDÉRANT les dons récents :

- ▶ 2011-03-11 – Achat - Publicité annuelle dans le feuillet paroissial (250 \$)
- ▶ 2010-05-27 – Subvention pour Kiosque de la criée (1 000 \$)
- ▶ 2010-05-10 – Subvention spectacle Isabelle Boulay (1 000 \$)
- ▶ 2010-02-08 – Subvention spectacle Patrick Normand (1 000 \$)
- ▶ 2010-02-08 – Achat - Publicité annuelle dans le feuillet paroissial (250 \$)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 1 000 \$ au Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures pour son spectacle-bénéfice du 30 avril prochain. Ce don se traduira notamment par l'obtention de deux pages dans le programme officiel de la soirée (une page réservée au mot du maire et une seconde à un placement publicitaire) et par l'attribution de trois paires de billets (valeur de 216 \$).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6i- COMMUNICATIONS – PAIEMENTS DIVERS – FÊTE NATIONALE 2011**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4066, point no 6i, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1728

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra le 24 juin 2011 son grand spectacle de la fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissionnaires souhaitent obtenir des dépôts de garantie;

CONSIDÉRANT QUE la validité des contrats entre le diffuseur (Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) et les soumissionnaires relève du respect de cette clause;

CONSIDÉRANT QUE les paiements ci-dessous ne sont pas inscrits sur la liste des comptes à payer du mois courant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission des chèques aux entreprises suivantes :

- ▶ Pyromax Pyrotechnie : un premier chèque de 5 126,63 \$ à joindre avec l'exemplaire signé du contrat et un autre de 15 379,87 \$ payable le 23 juin 2011, pour un total de 20 506,50 \$;
- ▶ Proludik inc : un premier chèque de 810 \$ à joindre avec l'exemplaire signé du contrat et un autre de 2 413,51 \$ payable le 23 juin 2011, pour un total de 3 223,51 \$;
- ▶ GTI Médical : un chèque au montant de 795 \$ plus taxes (905,70 \$) payable le 23 juin 2011;
- ▶ Agence de l'artiste (nom à venir) : un chèque certifié au montant de 17 088,75 \$ payable le 24 juin 2011;

QUE le Service de la trésorerie atteste que les crédits sont suffisants à même le budget prévu au budget 2011 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'organisation de la fête nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6j- GREFFE – DÉSIGNATION DE ME CAROLINE NADEAU COMME SIGNATAIRE AVALISANT L'ENTENTE FINALE POUR LES HONORAIRES D'UN PROFESSIONNEL**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4067, point no 6j, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE lors de l'octroi d'un contrat de services professionnels, aucune estimation n'a été fournie à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'à la réception de la facture, des écarts importants sont survenus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé l'aide d'un conciliateur afin de solutionner ce dossier et qu'une entente finale à la satisfaction des deux parties est intervenue le 31 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner Me Caroline Nadeau, greffière, comme signataire de ladite entente ainsi que d'autoriser Mme Manon Lemay, trésorière, à payer les sommes qui en découlent, tel que dialogué lors du comité plénier du 4 avril 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6k- GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2011-3994 DU 4 AVRIL 2011 POUR Y INSCRIRE UN ACOMPTE DE 28 168,19 \$ AU LIEU DE 281 711,10 \$**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4068, point no 6k, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : RVSAD-2011-3994

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction; par conséquent, la résolution no RVSAD-2011-3994 est modifiée de la façon suivante :

D'annuler le paragraphe « D'accepter la vente au prix de 34,983 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 281 711,10 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 281 711,10 \$ déjà reçu doit être déduit du montant global de la transaction de 281 711,10 \$ »;

Et de le remplacer par « D'accepter la vente au prix de 34,983 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 281 711,10 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 28 168,19 \$ déjà reçu doit être déduit du montant global de la transaction de 281 711,10 \$ »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier la résolution no RVSAD-2011-3994 pour y lire : « D'accepter la vente au prix de 34,983 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 281 711,10 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 28 168,19 \$ déjà reçu doit être déduit du montant global de la transaction de 281 711,10 \$ » au lieu « D'accepter la vente au prix de 34,983 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 281 711,10 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 281 711,10 \$ déjà reçu doit être déduit du montant global de la transaction de 281 711,10 \$ ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6I- GREFFE – TRAVAUX MUNICIPAUX ROUTE 367 – DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 32)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4069, point no 6I, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Courriel du 21 mars 2011; RVSAD-2011-3872

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, par la résolution no RVSAD-2011-3872 du 17 janvier 2011, a mandaté M. Denis Pinard à titre d'ingénieur responsable pour les travaux de réfection de la route 367;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend procéder à des travaux de pose de tuyaux à la hauteur du chemin Notre-Dame sur la 367 dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation de l'environnement est requis pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser, par copie certifiée conforme de la greffière de la présente résolution, la firme Génio experts-conseils, par l'intermédiaire de l'ingénieur M. Denis Pinard, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 32 et ss. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le dossier mentionné en préambule;

De mandater la firme Génio experts-conseils à fournir, à la fin des travaux de réfection de la route 367, une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté à l'unanimité par les élus votants  
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



**6m-GREFFE – TRAVAUX MUNICIPAUX ROUTE 367 – ATTESTATION  
MUNICIPALE DE CONFORMITÉ – DEMANDE DU CERTIFICAT  
D'AUTORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 32)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4070, point no 6m, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Courriel du 21 mars 2011; RVSAD-2011-3872

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, par la résolution no RVSAD-2011-3872 du 17 janvier 2011, a mandaté M. Denis Pinard à titre d'ingénieur responsable pour les travaux de réfection de la route 367;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend procéder à des travaux de pose de tuyaux à la hauteur du chemin Notre-Dame sur la 367 dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc dans ce secteur et qu'elle a sommairement effectué une enquête avec, comme base, une entrevue avec le personnel du Service de l'urbanisme, ainsi qu'en se référant au dossier conservé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le secteur des travaux de la route 367;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déclare, au meilleur de sa connaissance, qu'aucune infraction n'a été intentée ou plainte ne lui a été formulée en regard du lot en titre, et ce, pour aucune considération;

CONSIDÉRANT QU'il ne nous a été fait aucune mention d'accident de nature environnementale et nous n'en avons constaté aucun directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres instances relatives à ces matières sur le rang et ses corollaires;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de site d'enfouissement sanitaire ni de site de traitement dans le rayon d'un kilomètre. La Ville confirme l'absence d'un dépôt à neige usée dans le rayon précité. Le projet de réfection en titre ne contrevient à aucune réglementation municipale ni à aucune réglementation que la municipalité doit appliquer par référence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas en présence d'une aire retenue pour fins de contrôle en zone agricole dans l'emprise de la route 367 selon la *Loi sur la protection du territoire agricole L.R.Q. c. P-41,1*. Les travaux ne sont pas non plus effectués sur des lots situés en zones inondables. Il n'est fait mention d'aucune activité susceptible de contaminer les sols dans le passé et aucune n'est à prévoir;

CONSIDÉRANT que cette attestation et ces informations sont requises pour l'obtention d'autorisations gouvernementales et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demeure à la disposition des autorités gouvernementales pour toute information additionnelle permettant d'autoriser la réfection de la route 367;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Me Caroline Nadeau, greffière, à produire la présente attestation à l'ingénieur Denis Pinard de Génio afin qu'elle soit jointe à la demande du certificat d'autorisation de l'environnement (article 32).

Adopté à l'unanimité par les élus votants  
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient  
des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



**6n- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE  
PRINCIPALE AU SERVICE DES LOISIRS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4071, point no 6n, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1735; AOVSD-2011-178

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de Mme Isabelle Gaudet, secrétaire principale au Service des loisirs, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne en février dernier et aucune candidature n'a été reçue (ACVSAD-2011-178);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par la suite, procédé à l'affichage externe jusqu'au 3 mars 2011 pour le poste de secrétaire principale au Service des loisirs et que plusieurs candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE huit personnes ont été convoquées pour une entrevue et des tests écrits;

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'une ressource dans ce service sont impératifs;

CONSIDÉRANT QU'une personne a convaincu le comité de sélection pour ses compétences en bureautique et son expérience de 16 années dans le domaine du support administratif;

CONSIDÉRANT QUE Mme Josée Naud a posé sa candidature pour le concours ACVSAD-2011-178 et que cette dernière possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les tests écrits ont été concluants et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de Mme Josée Naud au poste de secrétaire principale, à compter du lundi 4 avril 2011, afin de répondre adéquatement aux besoins du Service des loisirs, selon les modalités de la convention collective en vigueur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6o- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4072, point no 6o, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1737; ACVSAD-2011-181

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne, en début mars, de l'appel de candidature no ACVSAD-2011-181 pour le poste de greffier au Service juridique et du greffe;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Nadeau, greffière adjointe, a posé sa candidature à l'interne et a obtenu le poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffière adjointe est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE parmi les curriculum vitae reçus, plusieurs semblaient conformes aux exigences de l'emploi;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, une sélection a favorisé la rencontre d'une candidate à une première entrevue;

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Tremblay a été convoquée pour une deuxième étape du processus pour des tests écrits, psychométriques et de connaissances;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tremblay a convaincu le comité de sélection en entrevue pour ses compétences et son expérience dans le domaine juridique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de Mme Danielle Tremblay pour combler le poste de greffière adjointe au Service juridique et du greffe selon les conditions des cadres en vigueur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6p- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT, PLATEAUX D'ACTIVITÉS ET PARCS AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4073, point no 6p, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1741

CONSIDÉRANT QUE les besoins organisationnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont suscité la création d'un nouveau poste de coordonnateur en aménagement, plateaux d'activités et parcs au Service des bâtiments, parcs et espaces verts en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU'aucun appel de candidature n'a été fait;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Moreault, de par son expérience au sein de la Ville, possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer les fonctions de coordonnateur en aménagement, plateaux d'activités et parcs du Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à la nomination de M. Patrick Moreault au poste de coordonnateur en aménagement, plateaux d'activités et parcs au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, selon les conditions des cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6q- RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN EMPLOYÉ À L'ARÉNA AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4074, point no 6q, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1742

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été émise le 21 mars 2011 voulant que l'administration municipale vérifie des faits et des données avant d'octroyer une permanence à un employé de l'aréna, Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à savoir M. Patrick Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, M. Gagnon a rempli avec succès les critères le menant à une permanence, tel que défini à la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE les besoins organisationnels sont encore et toujours pour un poste de 30 heures par semaine, à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Patrick Gagnon puisse accéder à sa permanence et bénéficier des avantages prévus dans la convention collective, et ce, dans la proportion du nombre d'heures régulièrement effectuées, selon les modalités convenues à la convention collective des cols bleus le régissant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6r- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4075, point no 6r, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1734; ACVSAD-2011-174

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réorganisation récente à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, un poste de technicienne en administration a été créé au Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en administration sera appelée à agir à titre de personne-ressource auprès de son supérieur en ce qui a trait aux activités et aux services offerts par son secteur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'affichage interne de ce poste en janvier dernier et qu'aucune candidature n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'affichage externe par la suite et qu'une sélection a favorisé la rencontre de six candidates à une première entrevue;

CONSIDÉRANT QUE deux candidates ont été convoquées à une deuxième étape du processus afin de faire des tests administratifs et des tests de langue française;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de Mme Isabelle Trottier au poste de technicienne en administration au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du lundi 11 avril 2011, afin de combler le poste nouvellement créé dans ce Service, au salaire qui sera à déterminer selon les modalités de la convention collective en vigueur à la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6s- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ARÉNA AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4076, point no 6s, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1748; ACVSAD-2010-182

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du poste de préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts en mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue à l'interne;

CONSIDÉRANT QU'une personne de la Ville de Val-Bélair a été convoquée pour une entrevue;

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'une ressource dans ce service sont impératifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brassard possède l'expérience nécessaire ayant exercé des fonctions similaires comme employé à la Ville de Québec à Val-Bélair;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brassard a les qualifications requises pour occuper le poste de préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Luc Brassard comme préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, et ce, à compter du 11 avril 2011, selon la convention des cols bleus en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---



**6t- RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE TROIS MOIS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4077, point no 6t, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1750

CONSIDÉRANT QUE la permanence de Mme Roselyne Méthot, secrétaire principale aux ressources humaines, est prévue le 13 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE Roselyne Méthot, secrétaire principale aux ressources humaines, est une employée de plus de 65 ans;

CONSIDÉRANT QUE c'est la première fois à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures que le dossier d'une employée de plus de 65 ans doit être traité sur la permanence;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des recherches à réaliser afin d'obtenir l'information pertinente concernant les assurances collectives, régime de retraite, etc.

CONSIDÉRANT QUE les instances gouvernementales (provincial et fédéral) n'ont pas encore légiféré à cet effet, mais s'appêtent à le faire éventuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver une prolongation de la période d'essai de Mme Roselyne Méthot de trois mois jusqu'au 13 juillet 2011. Cette prolongation a trait à des raisons techniques et non d'efficience au travail.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---



**6u- RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES – GROUPE FINANCIER AGA**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4078, point no 6u, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : Rencontre du 24 mars 2011; Pochette d'information mars 2011

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. est venu présenter le taux de renouvellement des assurances collectives de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de renouvellement du régime d'assurances collectives ont été présentées à l'aide de documents lors du comité plénier du 28 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le taux présenté par le Groupe financier AGA inc. est conforme aux normes définies par l'appel d'offres pour le régime d'assurances collectives;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville renouvelle son régime d'assurances collectives selon les documents présentés au comité plénier du 28 mars 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



---

**6v- CULTURE – INSTALLATION D'UN RÉSEAU À INTERNET SANS FIL ZAP QUÉBEC À LA MAISON PRAXÈDE-LARUE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4079, point no 6v, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1731

CONSIDÉRANT QUE la maison Praxède-Larue accueille depuis peu la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, organisme reconnu par la Ville, et qu'elle tiendra sa première assemblée générale le 28 avril prochain afin d'officialiser ses accès au grand public;

CONSIDÉRANT QU'il faut rendre accessible, aux membres et aux usagers, l'utilisation de bases de données nécessaires à la recherche généalogique, et que la maison Praxède-Larue doit se munir d'un réseau d'accès Internet;

CONSIDÉRANT QU'un réseau d'accès à Internet sans fil est plus avantageux et permet des connexions simultanées et multiples;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Alain-Grandbois ainsi que le Collège Saint-Augustin sont déjà munis d'un réseau d'accès à Internet sans fil distribué par ZAP Québec et qu'ils sont grandement satisfaits du service;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée s'élève à 350 \$ plus taxes et qu'elle sera distribuée comme suit :

- ▶ 1 Ubiquity Ari Router configuré ZAP Québec : 100 \$;
- ▶ 1 cotisation annuelle institutionnelle ZAP Québec 2011 : 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'acquitter la somme de 350 \$ plus taxes à ZAP Québec pour l'installation d'un réseau d'accès à Internet sans fil pour les utilisateurs et les membres et d'endosser la cotisation annuellement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, s'abstient du vote et des discussions puisqu'elle est administratrice de la Société d'histoire.



**6w- CULTURE – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS (MCCCF)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4080, point no 6w, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1732

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des programmes de subventions prévus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la bibliothèque Alain-Grandbois procédera à une demande d'aide financière dans le but d'accroître et de diversifier sa collection de documents et rendre ainsi de meilleurs services à sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE sont admissibles, dans le cadre de cet appel de projets, les demandes de subventions consacrées à l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, de documents sonores et vidéos et de documents multimédias;

CONSIDÉRANT QU'une bonification est octroyée pour les bibliothèques dont les services de base sont gratuits. La Ville, pour sa part, doit apporter à la réalisation du projet une contribution équivalant à au moins 50 % du montant de la subvention du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour l'achat des documents pour l'année 2011 sont de 125 000 \$. Le ministère décide du montant de la subvention en vertu de nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE la subvention pour l'année 2010 a été de 59 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville autorise Mme Martine Lirette, directrice du Service de la culture, à procéder à la demande d'aide financière de 2011 pour un montant au moins égal à celui de 2010, soit 59 300 \$ pour le projet de développement de collections des bibliothèques publiques autonomes prévu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et à respecter les délais et les exigences requises;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate M. Marcel Corriveau, maire, à procéder à la signature de tous les documents nécessaires pour la présente entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6x- CULTURE – MAJORATION DU MONTANT REMBOURSÉ DES ASSURANCES AUX ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES INCORPORÉES ET RECONNUES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4081, point no 6x, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1733

CONSIDÉRANT QU'en adoptant une Politique de reconnaissance et de soutien aux associations, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concrétise l'importance qu'elle attache aux rôles joués par ces intervenants comme élément essentiel de l'émergence et du développement d'une collectivité riche et d'un milieu où la qualité de vie est sans égale;

CONSIDÉRANT QUE par la présente Politique de reconnaissance, la Ville souhaite offrir aux associations le soutien nécessaire à leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre également à toutes associations bénévoles incorporées et reconnues de rembourser le montant de l'assurance que chaque association aura déboursé pour couvrir tous les risques inhérents à leurs activités, incluant la responsabilité civile de ses administrateurs, jusqu'à concurrence de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance a subi sa dernière mise à jour en 2006 et que depuis cinq ans, aucun nouvel ajustement n'a été fait, dont le remboursement des assurances;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie a décuplé depuis 2006 mais que la somme remboursée pour les assurances est demeurée à 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il serait impératif de majorer cette somme au montant maximal de 850 \$ afin d'honorer notre souhait qui est d'offrir notre soutien aux associations bénévoles incorporées et reconnues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De majorer la somme de 500 \$ à un montant maximal de 850 \$ pour le remboursement des assurances aux associations bénévoles incorporées et reconnues et d'apporter le changement dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux associations.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6y- CULTURE – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET L'UNIVERSITÉ LAVAL POUR LE PROGRAMME DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4082, point no 6y, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1745

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2010, une clientèle étudiante inscrite au baccalauréat en archéologie, dont un axé sur la préhistoire québécoise, a pratiqué des fouilles archéologiques dans le boisé Saint-Félix, désigné sous le code CeEu-10;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche a fait l'objet d'une attention médiatique significative, qu'il a permis de réaliser des avancées importantes sur la connaissance de la préhistoire de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche engendre des retombées positives, non seulement pour la communauté universitaire, mais également pour la Ville de Saint-Augustin. L'archéologie constitue à la fois une vitrine unique pour mieux faire connaître Saint-Augustin-de-Desmaures et permet de révéler des facettes tout à fait originales de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le département d'histoire désire poursuivre les fouilles dans un secteur du site dont les sols n'ont pas été altérés par des labours et qu'il envisage de documenter l'occupation des lieux; l'Université Laval s'engage ainsi à assurer, en 2011-2012, la réalisation et la supervision pédagogique et scientifique des fouilles réalisées par des étudiants, ainsi que la mise en valeur, la diffusion, les analyses spécialisées et le traitement de restauration du matériel archéologique du site de fouilles;

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié de renouveler l'entente avec le département d'histoire de l'Université Laval pour une deuxième année consécutive, que le site désigné est localisé dans un boisé protégé sous le code CeEu-10, vis-à-vis l'embouchure de la décharge du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle nous permet l'aide financière nécessaire par la contribution logistique et financière anticipée du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet seraient assumés à 60 % par l'entente de développement culturel (35 000 \$) et 40 % par l'Université Laval (24 450 \$) pour un total de 59 450 \$. La contribution principale de l'Université Laval se calcule en services, en capacités techniques et en coordination de projet qui a comme objectif principal l'interrogation scientifique du patrimoine, son enseignement et sa diffusion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'Université Laval à tenir un deuxième chantier-école en archéologie préhistorique pour une période de cinq semaines sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le site connu sous le nom CeEu-10 (boisé Saint-Félix) pour un montant de 35 000 \$ déboursé par l'enveloppe budgétaire de l'Entente de développement culturel.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6z- LOISIRS – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR-TONDEUSE CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES AOVSAAD-2011-200**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4083, point no 6z, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1738; Appel d'offres no AOVSAAD-2011-200

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2011-2113, des investissements ont été prévus pour l'achat de matériel roulant notamment un tracteur-tondeuse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour l'achat d'un tracteur-tondeuse de marque Kubota F3680, incluant la tondeuse de 72 pouces, le souffleur à neige de 52 pouces, une grappe à neige ainsi qu'une garantie prolongée de 4 ans, avec spécification d'une date de livraison du matériel pour le 22 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 heures le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres no AVSAD-2011-200 a été prévue et s'est déroulée le 4 avril entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE deux des entreprises invitées ont fait une soumission, à savoir;

- ▶ CAM-TRACK Bernières inc. pour un montant total de 47 028,24 \$, taxes incluses;
- ▶ Lafrenière Tracteurs inc. pour un montant total de 47 952,17 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres et respectent l'estimation préalable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat d'achat d'un tracteur-tondeuse Kubota au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir CAM-TRACK Bernières inc. pour un montant total de 47 028,24 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6aa-LOISIRS – APPROBATION DE L'ENTENTE DE GESTION DU SERVICE DES LOISIRS PAR LE CAMP DE JOUR KÉNO**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4084, point no 6aa, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1739; RVSAD-2007-1028

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté en 2007 une résolution donnant au Camp de jour Kéno la gestion du Service des loisirs. Cette entente est arrivée à terme le 6 janvier 2011 et a été prolongée jusqu'au mois d'avril. Le travail effectué par les membres de l'équipe du Service des loisirs est toujours requis et apprécié par la Ville. Une nouvelle entente est requise pour assurer la continuité dans la prestation des services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend renouveler son contrat de gestion du Service des loisirs, mais que certaines vérifications restent à faire par le Service du greffe, vérifications qui permettront de signer l'entente à intervenir entre les parties vers le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à payer au Camp de jour Kéno, au nom du Service des loisirs, les factures évaluées à 155 827 \$ pour la gestion du Service des loisirs et à 171 912 \$ pour l'entretien des parcs et plateaux. Des frais de gestion sont inclus au montant total approximatif de 365 239 \$, taxes non comprises, couvrant ainsi les mois d'avril à décembre 2011 inclusivement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6bb-TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 –  
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DE MATÉRIAUX EN VRAC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4085, point no 6bb, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1743; RVSAD-2011-3659

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction d'un entrepôt de matériaux en vrac ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 3 mars 2011 pour le paiement d'un montant de 64 610,67 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier de la firme Cima+ experts-conseils recommande le paiement de 64 610,67 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 64 610,67 \$ en faveur des Constructions LG.F. inc. pour les travaux de construction d'un entrepôt de matériaux en vrac à même le surplus accumulé non affecté (RVSAD-2010-3659).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6cc-TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 –  
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT EN VRAC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4086, point no 6cc, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1747; RVSAD-2010-3659

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction d'un entrepôt de matériaux en vrac ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 27 mars 2011 pour le paiement d'un montant de 149 064,36 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier de la firme Cima+ experts-conseils recommande le paiement de 149 064,36 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 149 064,36 \$ en faveur des Constructions LG.F. inc. pour les travaux de construction d'un entrepôt de matériaux en vrac à même le surplus accumulé non affecté (RVSAD-2010-3659).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6dd-TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4  
(LIBÉRATION DE RETENUE) ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES  
ORDRES DE CHANGEMENTS – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION  
ROUTE 138 ET JEAN-JUNEAU (PHASE I) ET RÉFECTION DE SURFACE  
ROUTE 138 (PHASE II)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4087, point no 6dd, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1744

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif no 4 en date du 14 mars 2011 pour la libération de la retenue au montant de 102 947,92 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, SNC-Lavalin inc., recommande le paiement de 92 947,92 \$, taxes incluses, en considérant une retenue spéciale de 10 000 \$ afin de couvrir le montant des travaux à terminer ou des déficiences à corriger en 2011;

CONSIDÉRANT QUE des ordres de changement au montant de 36 885,39 \$, taxes incluses, ont été transmis à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 92 947,92 \$ en faveur d'Excavation A. Beaudoin inc. pour les travaux de réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-200;

QUE le conseil autorise le paiement de 36 885,39 \$ en faveur d'Excavation A. Beaudoin inc. pour les ordres de changement concernant le réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-200.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6ee-TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 – CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES L'INTRÉPIDE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4088, point no 6ee, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1752

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction de la maison des jeunes L'Intrépide ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 31 mars 2011 pour le paiement d'un montant de 92 136,44 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, M. Jean-Claude Gauthier, recommande le paiement de 92 136,44 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 92 136,44 \$ en faveur de Meunier GPR inc. les travaux de construction de la maison des jeunes L'Intrépide à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-201.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **7- MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



#### **7a- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4541-E, RUE DES BOSQUETS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4089, point no 7a, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1712

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale existante dont une superficie à

l'étage de 0,48 m<sup>2</sup> est située à une distance de 1,46 mètre de la limite latérale du lot alors que le minimum autorisé est de 2 mètres, et vise également à rendre réputée conforme la somme des marges latérales totalisant 4,6 mètres alors que le minimum exigé est de 5 mètres, tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait empiètement pour une superficie de 0,48 m<sup>2</sup> de l'étage de l'habitation impliquant une réduction de 0,54 mètre de la distance minimale de la ligne latérale pour la superficie affectée du bâtiment, du côté du 4541-F, rue des Bosquets, et réduction de 0,40 mètre pour la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée, rendant ainsi possible l'occupation de l'espace au-dessus du garage existant aux fins d'habitation;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété de par le faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT la faible superficie d'empiètement de l'habitation et l'absence d'impact visuel puisque la demande n'implique pas d'agrandissement ou d'accroissement de l'empiètement dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à la modification de l'architecture du bâtiment dans un tel contexte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 2 811 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conformes la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée à 4,6 mètres et une superficie d'empiètement limitée à 0,48 m<sup>2</sup> de l'étage situé à une distance de 1,46 mètre de la limite latérale du lot.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7b- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES RB/A-2 ET RC-1**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4090, point no 7a, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-238

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été requise par un avis municipal pour l'étude du premier projet de règlement en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de ville interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement numéro REGVSAD-2011-238 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7c- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ARTICLE 3.6.6.3 (ENSEIGNES SUR POTEAU – NOMBRE)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4091, point no 7c, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-239

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été requise par un avis municipal pour l'étude du premier projet de règlement en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de ville interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement numéro REGVSAD-2011-239 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Article 3.6.6.3 (enseignes sur poteau – nombre).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7d- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 915-93 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES RB/A-2 ET RC-1**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4092, point no 7d, séance ordinaire du 4 avril 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-244

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été requise par un avis municipal pour l'étude du premier projet de règlement en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de ville interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement numéro REGVSAD-2011-244 modifiant le Règlement 915-93 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7e- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE A-2**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4093, point no 7e, séance ordinaire du 4 avril 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-245

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été requise par un avis municipal pour l'étude du premier projet de règlement en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de ville interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement numéro REGVSAD-2011-245 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre A-2.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8- AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT**



**8a- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-243 POUR L'ABROGATION PATRIMONIALE ET HISTORIQUE D'UN BÂTIMENT**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-258, point no 8a, séance ordinaire du 4 avril 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-243

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2011-243 pour l'abrogation patrimoniale et historique d'un bâtiment.



**8b- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-243 POUR L'ABROGATION PATRIMONIALE ET HISTORIQUE D'UN BÂTIMENT**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4094, point no 8b, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-243

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2011-243 pour l'abrogation patrimoniale et historique d'un bâtiment.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8c- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES PC-18 ET RA/A-82**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-259, point no 8c, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-255

(REPORTÉ)



**8d- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES PC-18 ET RA/A-82**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4095, point no 8d, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-255

(REPORTÉ)



**9- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

POINT NO 9, séance ordinaire du 4 avril 2011



**9a- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-240 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4096, point no 9a, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-240

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-240 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9b- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REGVSAD-2007-057 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4097, point no 9b, séance ordinaire du 4 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-242

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-242 modifiant le Règlement REGVSAD-2007-057 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---



**10- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NO 10, séance ordinaire du 4 avril 2011

---



**11- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NO 11, séance ordinaire du 4 avril 2011

---



**12- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4098, point no 12, séance ordinaire du 4 avril 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2011 à 21 h 10 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---

Marcel Corriveau, maire

---

Me Caroline Nadeau, greffière